

# **MAINTENIR ET ACTUALISER LES COMPETENCES D'ACTEUR DE PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE**

## **Industrie Bâtiment Commerce (MAC PRAP IBC)**

**Objectifs de la formation :** Maintenir les compétences nécessaires pour

- Continuer à être acteur de la prévention et de l'amélioration de ses conditions de travail.
- Réduire les risques d'accidents et de maladies professionnelles liés à l'activité physique.

**Public visé :** Acteur PRAP IBC titulaire du certificat PRAP

**Nombre de stagiaires par session :** 10 participants maximum.

**Pré-requis :** Être titulaire d'un certificat Acteur PRAP en cours de validité délivré par une entité habilitée.  
Structure engagée dans une démarche globale de prévention des risques professionnels.

**Organisation :**

- Durée : 7 heures, en présentiel, avec alternance de parties théoriques et de mises en pratique.
- Lieu de la formation : dans les locaux de l'entreprise cliente pour une formation intra-entreprise, dans les locaux prévus par l'organisme de formation pour une formation inter-entreprise.

**Contenus / Thèmes abordés :**

- Retour d'expérience
- Rappels et mises à jour sur :
  - o Le fonctionnement du corps humain et les atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
  - o L'observation et l'analyse de sa situation de travail, les propositions d'amélioration et la remontée d'information.
  - o Les principes de sécurité et d'économie d'effort.

**Profil du formateur :** Formateur titulaire du certificat de Formateur PRAP délivré par l'INRS (en cours de validité).

**Moyens pédagogiques :**

- Méthodes pédagogiques : heuristique (questionnement), démonstrative et applicative
- Supports pédagogiques variés : vidéo, photo, tableau, ...
- Matériel : support powerpoint, référentiels et documents INRS, matériels d'apprentissage.

**Modalités d'évaluation et de suivi :**

Une évaluation formative est réalisée en cours de formation afin de s'assurer de la bonne compréhension et de préparer l'évaluation des acquis.

Une évaluation certificative est réalisée par le biais d'une mise en situation, selon la grille de certification des compétences d'acteur PRAP établie par l'INRS.

Un certificat d'Acteur PRAP est remis aux stagiaires ayant suivi la totalité de la formation et ayant satisfait aux épreuves certificatives.

La validité de ce certificat est fixée à 2 ans. La prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » tous les 24 mois avec réussite des épreuves certificatives.